

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

On a coutume de dire que les maires sont les élus préférés des Français. Si certains ont voulu vous attaquer, à travers notamment le funeste hashtag balancetonmaire, vous restez aujourd’hui des remparts indispensables de la République. Dans les villes, au plus près des quartiers, ou dans les petites communes comme premier contact humain, vous êtes sollicités en permanence pour assurer le bon fonctionnement quotidien de notre République.

Le Sénat a pour mission de représenter les territoires et, à ce titre, doit prendre le pouls des élus locaux en permanence. Dans cette optique, je souhaite aujourd’hui vous interroger sur l’état d’esprit qui vous anime. On parle de crise des vocations, d’une vague de démission sans précédent, de blues des maires. Ce malaise, je le ressens parmi vous. Mais je sens aussi une envie de continuer de faire, de construire, d’avancer. Si je rencontre régulièrement certains d’entre vous à l’occasion de mes nombreux déplacements dans le département, je souhaitais vous offrir la possibilité de me faire remonter votre état d’esprit.

Si vous en trouvez le temps, je vous propose donc de me renvoyer vos réponses au questionnaire (au verso) afin que je puisse porter au mieux vos besoins au Sénat afin d’amender au mieux les projets de loi à venir. Par ailleurs, au cours du premier trimestre 2019, j’organiserai une réunion à laquelle tous les maires du département seront conviés. Ce sera l’occasion de faire collectivement la synthèse de vos doléances que je me chargerai de transmettre à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, à la Ministre Jacqueline GOURAULT, en charge des collectivités ainsi qu’au Premier Ministre, Edouard PHILIPPE.

Fidèlement à vos côtés.



Jérôme DURAIN

Sénateur de Saône-et-Loire



« Votre sénateur vous donne la parole »

JE SUIS MAIRE DE :

CE QU'IL FAUDRAIT CHANGER POUR QUE VOUS PUSSIEZ MENER VOTRE MANDAT DE MAIRE DE MANIÈRE PLUS EFFICACE :

LA PLUS GRANDE DIFFICULTÉ QUE VOUS RENCONTREZ AU QUOTIDIEN DANS L'EXERCICE DE VOTRE MANDAT :

LES CONDITIONS ACTUELLES D'EXERCICE DU MANDAT, SONT-ELLES DE NATURE À REMETTRE EN CAUSE VOTRE INVESTISSEMENT EN VOTRE QUALITÉ DE MAIRE ?